

**Avenant à l'accord de coopération entre
l'Université de Alexandru Ioan Cuza de IASI (Roumanie)
et
l'Université d'ORLEANS (France)**

Vu les textes en vigueur *dans le pays partenaire*,

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n°2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur, modifié par le décret n°2004-703 du 13 juillet 2004 ;

Vu le décret n° 2005-450 du 11 mai 2005 relatif à la délivrance de diplômes en partenariat international ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2005 relatif aux habilitations de l'université d'Orléans à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu l'accord cadre de coopération du 6 novembre 2008 renouvelé le 18 juin 2012 entre l'université d'Orléans et l'université Alexandru Ioan Cuza de Iasi

L'université d'Orléans, Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,
sise Château de la Source, Avenue du Parc Floral, BP 6749 – 45067 Orléans cedex 2 – France,
représentée par son Président, Youssoufi Touré,
ci-après désignée l'Université d'Orléans,
d'une part,

et

l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi
sise Bld Carol I nr. 11 IASI 700506 - Roumanie
représentée par son Recteur le Pr Vasile ISAN
ci-après désignée l'Université de Alexandru Ioan Cuza de Iasi
d'autre part,
Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'Université d'Orléans (France) et l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie) habilitées respectivement à délivrer le diplôme de master :

- mention Géographie et Aménagement à Orléans, domaine Sciences Humaines et Sociales

- mention Tourisme et développement régional, domaine Géographie à Iasi
conviennent de collaborer en vue d'organiser la mise en place d'une formation francophone spécialisée en Géographie et Aménagement, sanctionnée par la délivrance du double diplôme de Master, mention Géographie et Aménagement – spécialité Développement durable et local dans les territoires émergents à Orléans / spécialité Développement régional à Iasi à finalité recherche et professionnelle.

Article 2 : Durée de la formation

Ce Master se déroulera sur 2 années, la 1^{ère} année de M1 ayant fait l'objet d'une validation des 60 ECTS.

Article 3 : Objectifs du programme

Alinéa 3-1 : Objectif général :

Permettre aux étudiants d'acquérir les compétences et les connaissances dans les domaines du développement durable et local dans les territoires émergents et le développement régional, relations avec le monde économique favorables à une insertion professionnelle ou à une poursuite de thèse en co-tutelle.

Alinéa 3-2 : Objectifs spécifiques :

Permettre aux étudiants des deux universités :

- de bénéficier du programme et des enseignements des spécialités développement durable et local dans les territoires émergents / développement régional, communs aux deux universités d'Orléans et de Iasi,
- de réaliser des échanges d'étudiants et d'enseignants roumains et français

Article 4 : Organisation et Contenu de la formation

Alinéa 4-1 : organisation de la formation

- La mobilité peut se faire sur l'ensemble du M2 ou au cours du 4^e semestre. Pour le 4^e semestre, la mobilité est réalisée sous forme d'un stage.
- Au cours du S3, des enseignements peuvent être dispensés par des enseignants des universités partenaires.

Alinéa 4-2 : langue de l'enseignement :

S'agissant d'un master francophone, l'ensemble des enseignements est dispensé en langue française pour l'ensemble des étudiants.

Alinéa 4-3 : maquette des enseignements par semestre faisant apparaître les différentes UE et leurs intitulés, le nombre d'ECTS et leur équivalence.

		Université de Jasi		Université d'Orléans – Filière Développement durable et local dans les territoires				
		Code UE	Intitulé UE	Total ECTS	Code UE	Intitulé UE	Equivalence ECTS	Total ECTS
1er semestre	JFTD2301	Prospection des ressources naturelles dans la perspective du DD	6	UE 3-1+3-9+3-12	Gestion et aires protégées dans les mondes russes et chinois + énergie et matières premières : enjeux pour les mondes russes et chinois + Animation territoriale	2+2+2	6	
	JFTD2302	Prospection des ressources humaines dans la perspective du DD	6	UE 3-3+3-5	Diagnostic stratégique des acteurs, management de projet et financement + Développement rural, ONG et coopération décentralisée dans les Suds	3+3	6	
	JFTD2304	Globalisation et D. Régional	6	UE 3-4 + 3-7+3-10	Défis de l'immensité, frontières et conflits dans les mondes russes et chinois + Tourisme, culture, sports loisirs et D.LS + Langue vivante	3+2+1	6	
	JFTD2403	Aménagement de l'espace rural	6	UE 3-2+3-8	Paysage, patrimoine, agriculture et production de qualité : enjeux pour le développement des territoires ruraux + Habitat durable, solidarités, vieillissement et santé	4+2	6	
	JFTD2406	Structures urbaines et cohésion territoriale	6	Ue 3-6+3-11	Conduite de groupe et gestion de conflits + Projet tutoré et méthodologie de la recherche	1+5	6	
	JFTD2411	(facultatif) Etude de genre et D. régional	0					
2e semestre	JFTD2407	Mesures et analyses des disparités régionales	6	Parcours recherche (R) ou professionnel (P) au choix	S4 UE au choix : Stage professionnel avec mémoire professionnel ou mémoire de recherche	30	30	
	JFTD2408	Communautés et politiques de D.Local en Roumanie et dans l'UE	6					
	JFTD2409	Activités pratiques de la préparation de la dissertation	6					
	JFTD2410	Elaboration et soutenance du mémoire de la dissertation	6					
	JFTD2305-a	(optionnel) Espaces ruraux et D. Régional	6					
	JFTD2305-b	(optionnel) Coopération, promotion et modèles de D. Touristiques transfrontaliers						
	Total ECTS			60				60

..... : UE donnant lieu à une mobilité potentielle des enseignants-chercheurs des deux universités partenaires.

Alinéa 4-4 : stage

Le stage est obligatoire pour tous les étudiants inscrits dans ce double master. Il peut avoir deux orientations possibles :

- dans une dynamique professionnelle, il donne lieu à la rédaction d'un mémoire de fin de stage dont la thématique est discutée entre le maître de stage de la structure d'accueil et l'enseignant-chercheur qui encadre l'étudiant.
- dans une dynamique de recherche, il donne lieu à la rédaction d'un mémoire de recherche qui peut préfigurer une réflexion sur une future thèse.

Le stage doit avoir lieu en Roumanie pour les étudiants de l'université d'Orléans ou en France pour les étudiants de l'université de Iasi. Il dure de 4 à 6 mois et peut se dérouler soit dans une collectivité territoriale ou assimilée (ECPI, pays), soit dans une association, un parc naturel, un CAUE, un cabinet d'étude, en entreprise ou un laboratoire...

Article 5 : Evaluation de la formation

Alinéa 5-1 : Modalités de Contrôle des Connaissances

Les étudiants des universités d'Orléans et de Iasi seront évalués conformément au règlement du contrôle des connaissances établi dans chaque université pour le master Géographie et Aménagement spécialité Développement durable et local dans les territoires émergents et Tourisme et Développement régional. Les étudiants français allant en Roumanie seront soumis à la règle de Iasi et vice-versa pour les étudiants roumains venant suivre les cours à Orléans.

Alinéa 5-2 : Modalités de Constitution d'un Jury Mixte

Le jury mixte est composé de deux enseignants français et de deux enseignants roumains. Parmi eux doivent obligatoirement figurer le responsable du double master pour les spécialités Développement durable et local dans les territoires émergents et Développement régional dans les deux universités.

Article 6 : Admission des étudiants

Alinéa 6-1 : Pour être admis en 2^e année des deux Masters Géographie et Aménagement, spécialité développement durable et local dans les territoires émergents et Tourisme et développement régional, les étudiants des deux universités devront être titulaires d'un diplôme de Master 1 de Géographie, Histoire, Sciences sociales, Sciences économiques,..., ou d'un diplôme reconnu équivalent par une commission de validation d'acquis, dans le domaine de la formation.

Alinéa 6-2 : La sélection des candidats est fondée sur l'évaluation du dossier académique parmi les étudiants ayant validé un M1 (60 ECTS) et les lettres de recommandation soumises.

Alinéa 6-3 : Les décisions d'admission sont prises par chaque établissement après consultation de l'université partenaire.

Alinéa 6-4 : Lors de sa première inscription, tout candidat peut être amené à subir un test de lecture de textes scientifiques en français s'agissant d'un master francophone.

Alinéa 6-5 : Les deux universités limitent le nombre total d'admissions à la mobilité à 5 étudiants par année.

Article 7 : Droits de scolarité

L'étudiant s'inscrit dans les deux universités dont il souhaite obtenir le diplôme, acquitte les droits de scolarité en vigueur dans son établissement d'origine et en est dispensé dans l'université d'accueil.

Article 8 : Mobilité des étudiants

Alinéa 8-1 : Inscrits dans les deux universités, les étudiants pourront suivre dans le cadre de ce Master un ou plusieurs semestres à l'Université d'Orléans sachant qu'au minimum le stage doit être effectué dans le pays partenaire.

Les frais de transport, d'hébergement et d'assurances sont à la charge de l'étudiant. Toutefois chacune des deux universités présentera des demandes d'appui à des organismes appropriés (AUF, Ambassade de France).

Alinéa 8-2 : L'université d'accueil s'engage, dans la mesure du possible, à aider l'étudiant visiteur dans la recherche d'un lieu d'hébergement et à lui procurer les informations, orientations et aides conformément aux coutumes en vigueur concernant l'accueil des étudiants étrangers.

Article 9 : Délivrance du diplôme

S'ils ont satisfait aux conditions définies par l'article 5-1 relatif au système de contrôle des connaissances, les étudiants se voient délivrer à l'issue de leur scolarité les deux diplômes : le double diplôme de mention master Géographie et Aménagement spécialité Développement durable et local dans les territoires émergents et de mention Tourisme et développement régional, spécialité Développement régional.

Article 10 : Gestion du programme

Alinéa 10-1 : M. François LEGOUY est nommé responsable du programme pour l'Université d'Orléans et le Pr Corneliu IATU est nommé responsable du programme pour l'Université de IASI

Alinéa 10-2 : Tout élément non mentionné dans le présent protocole est soumis aux règlements pédagogiques et au contrôle des connaissances de chaque établissement.

Nom, fonction et coordonnées
du coordonnateur

M. François LEGOUY

Tél : +33 2 38 49 47 01

Fax : +33 2 38 49 47 11

E-mail : francois.legouy@univ-orleans.fr

Nom, fonction et coordonnées
du coordonnateur

Pr Corneliu IATU

Tél : +40 232 201 493

Fax : +40 232 201 021

E-Mail : corneliu_iatu@yahoo.fr

Article 11 - Durée de la collaboration

Le présent avenant prend effet à la date de signature des deux institutions et après validation des autorités de tutelle. Il est conclu jusqu'à la fin de la période pour laquelle le master a été habilité pour les deux universités. Chaque partie peut demander la modification ou la résiliation du présent avenant sous réserve d'un préavis de six mois.

Cet avenant est rédigé en langues française et roumaine, la version française faisant foi en France et la version roumaine en Roumanie

** au maximum la durée restant à courir de l'habilitation du diplôme*

Fait en deux exemplaires, le

Le **20 NOV. 2012**

Pour l'Université d'Orléans

Le Président de l'Université d'Orléans



Pr Youssoufi TOURE

Coordonnées
Université d'Orléans BP 6749 –
45067 Orléans Cedex 2
France

E-mail : international@univ-orleans.fr

Pour l'université Alexandru Ioan Cuza
de Iasi

Le Recteur de l'Université Alexandru Ioan
Cuza de Iasi


Pr Vasile ISAN

Coordonnées
Université Ioan Cuza de Iasi
Bulevardul Carol I, Nr 11- 700506
Roumanie

E-mail : relint@uaic.ro